

## Croix-Rouge vaudoise

### Informations générales destinées aux professionnelles sur les prestations bénévoles

<b>Nom du service</b>	Service d'aide et d'accompagnement de la Croix-Rouge vaudoise (CRV)
<b>Détail du service</b>	<p>Les prestations accomplies par les bénévoles du service d'aide et d'accompagnement relèvent de l'appui dans les activités quotidiennes. Elles couvrent des besoins en matière de <b>services</b> et des besoins <b>relationnels</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>assistance aux courses et repas</b> faire les courses ou accompagner aux courses, aider à confectionner et partager un repas, aider au tri et au recyclage des déchets, vider la poubelle, chercher le courrier, etc.</li> <li>• <b>accompagnement aux loisirs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à domicile : présence, discussion, lecture, jeux, initiation à l'informatique, etc.</li> <li>• à l'extérieur : accompagner à un rendez-vous, se promener, boire un café, sortir au musée, au cinéma, au théâtre, au restaurant, etc.</li> </ul> </li> <li>• <b>relève bénévole pour proches aidants</b> les activités décrites ci-dessus s'appliquent également dans le cadre de cette prestation</li> </ul> <p>L'intervention bénévole est centrée sur les notions d'échange, de partage, d'interactivité, de soutien et d'accompagnement.</p>
<b>Mots-clés</b>	Maintien à domicile – maintien de l'autonomie – relève du proche aidant – mobilité réduite – personnes privées d'entourage – préservation du lien social – participation sociale
<b>Objectifs des prestations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser le maintien à domicile</li> <li>2. Favoriser et préserver l'autonomie et l'intégration sociale (lien social)</li> <li>3. Prévenir l'épuisement des proches aidants en leur offrant un moment de répit</li> <li>4. Collaborer à une action préventive, notamment sur le plan nutritionnel et de la mobilité</li> </ol>
<b>Public cible</b>	<p>Toute personne entrant dans le cadre de prestations de maintien à domicile. Les bénéficiaires sont des personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• âgées</li> <li>• malades ou dépendantes de tiers</li> <li>• isolées et/ou souffrant de solitude</li> <li>• en convalescence</li> <li>• qui s'occupent d'un proche atteint dans sa santé ou son autonomie</li> </ul>
<b>Cadre d'intervention</b>	<p>Le service d'aide et d'accompagnement ne doit pas se substituer à l'activité des CMS ou des services de relève professionnelle. Il s'agit <b>d'un complément de l'offre professionnelle existante.</b></p> <p><b>La construction de la relation</b> entre le bénévole et le bénéficiaire est en principe nécessaire à un accompagnement de qualité.</p> <p>Chaque demande d'intervention fait l'objet d'une évaluation, permettant ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'évaluer la capacité du bénéficiaire à entrer en relation</li> <li>• de définir si le niveau d'aide requis est compatible avec une intervention bénévole</li> <li>• de définir et de préciser le projet spécifique du bénéficiaire et les besoins de soutien à fournir</li> </ul>

	<p>Selon le rapport technique intitulé « Planification médico-sociale du canton de Vaud selon la méthodologie Balance of Care (logiciel PODA) », qui définit les 8 profils<sup>1</sup> de dépendance, notre limite d'intervention est fixée au profil 5 pour une intervention ne nécessitant pas d'évaluation infirmier et au profil 6 avec une évaluation infirmière.</p> <p>Les bénévoles <b>peuvent effectuer</b> les gestes suivants dans le cadre d'un soutien ou d'une aide aux activités de la vie quotidienne (AVQ) du bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>déplacements</b> (guider, donner le bras, utiliser un fauteuil roulant)</li> <li>• <b>transferts</b> (avec aide et explication de la personne, utiliser l'appareil de mobilisation à disposition si le bénéficiaire est capable d'expliquer ce qu'il s'agit de faire*)</li> <li>• <b>soins personnels</b> (accompagner aux toilettes et aider à se déshabiller/se rhabiller, vider la poche d'urine*, aider à se coiffer, lacer les souliers, rappeler la prise d'un médicament per os déjà préparé*)</li> <li>• <b>alimentation</b> (couper les aliments, guider, essuyer la bouche)</li> </ul> <p>Les prises en charge comportant les actes suivants <b>ne peuvent pas être assumées</b> par les bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>les soins infirmiers</b> (prise de tension, injection, glycémie, pansement, préparation et administration de médicaments, conseil de santé et instruction, etc.)</li> <li>• <b>les soins de base et d'hygiène</b> (faire la toilette, donner une douche, changer une protection – sauf protection de type culotte, essuyer une personne lorsqu'elle va aux toilettes ou mettre le vase, raser, effectuer un soin des ongles, etc.)</li> <li>• <b>les veilles actives ou passives</b></li> <li>• <b>les travaux ménagers</b> (passer l'aspirateur, la poussière, nettoyer les sanitaires, changer les draps, etc.)</li> <li>• <b>la gestion financière</b> (payer et retirer de l'argent avec une carte et faire les paiements en l'absence du bénéficiaire)</li> </ul> <p><b>*Ces gestes</b> nécessitent une explication/formation par un professionnel du CMS ou un infirmier-formateur de la CRV ou le proche aidant lors de la mise en relation.</p> <p>Des événements exceptionnels peuvent avoir lieu (vomissements, diarrhées, etc.). Dans ces circonstances, les bénévoles interviennent de manière exceptionnelle, avec du bon sens et en tenant compte des Précautions Standard.</p>
<p><b>Formation des bénévoles</b></p>	<p>Les bénévoles sont préparés à leur mission par une <b>journée d'introduction à l'engagement bénévole</b> et par une <b>formation initiale d'une durée de 7 jours</b> sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le vieillissement normal et pathologique (1 jour)</li> <li>• la communication et la relation d'aide (½ jour)</li> <li>• la communication et troubles cognitifs (1 jour)</li> <li>• sécuriser l'aide aux déplacements de personnes (PDSB) (1 jour)</li> <li>• la relation et la collaboration avec les proches aidants (½ jour)</li> <li>• sensibilisation aux handicaps (1 jour)</li> <li>• premiers gestes en cas d'accident (1 jour)</li> <li>• vivre la diversité (1 jour)</li> </ul> <p>Les bénévoles ont accès à une <b>formation continue</b> : ils ont ainsi la possibilité de s'inscrire à 3 journées de formation par an portant sur des thèmes en lien avec leur activité.</p>

<sup>1</sup> [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dsas/sash/fichiers\\_pdf/Profils\\_GTI\\_UAT\\_avril\\_2010.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/sash/fichiers_pdf/Profils_GTI_UAT_avril_2010.pdf)

Profil 5 : personne âgée présentant une dépendance fonctionnelle modérée

Profil 6 : personne âgée présentant une dépendance fonctionnelle modérée avec des troubles cognitifs

<b>Encadrement des bénévoles</b>	Les bénévoles sont encadrés par des coordinateurs professionnels tout au long de leur activité. Ils prennent régulièrement contact avec eux, organisent des entretiens, animent des rencontres de groupes et de supervision portant sur des thèmes liés aux prestations. Ils sont à disposition en cas de question ou de quelconque problème.
<b>Coordonnées</b>	Croix-Rouge vaudoise Secteur Social & Bénévolat Rue Beau-Séjour 9-13 Case postale 5683 1002 Lausanne 021 340 00 99 <a href="mailto:benevolat@croixrougevaudoise.ch">benevolat@croixrougevaudoise.ch</a>
<b>Site Internet</b>	Page d'accueil : <a href="http://www.croixrougevaudoise.ch">http://www.croixrougevaudoise.ch</a> Informations tout public : <a href="https://croixrougevaudoise.ch/jai-besoin-daide/">https://croixrougevaudoise.ch/jai-besoin-daide/</a> Demande de prise en charge et informations aux professionnels : <a href="https://croixrougevaudoise.ch/jai-besoin-daide/demande-de-prise-en-charge-par-un-benevole/">https://croixrougevaudoise.ch/jai-besoin-daide/demande-de-prise-en-charge-par-un-benevole/</a>
<b>Personnes de référence</b>	Muriel Cuendet Schmidt et Stéphane Ballaman co-responsables du secteur Social & Bénévolat
<b>Lieux des activités</b>	Canton de Vaud, à l'exception des régions du Pays d'Enhaut, de Vallorbe et de la Vallée de Joux.
<b>Modalité d'inscription</b>	Par téléphone au 021 340 00 99
<b>Participation financière du bénéficiaire</b>	Une cotisation de CHF 30.00 est facturée une fois par année.  Dans le cadre de l'accompagnement aux loisirs, les frais découlant de l'activité (entrée au musée, cinéma, etc.) doivent être couverts par le bénéficiaire y compris pour le bénévole.
<b>Horaire d'ouverture et fréquence d'intervention</b>	Permanence téléphonique du service : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.  En fonction des disponibilités des bénévoles, les activités peuvent avoir lieu tous les jours de la semaine, du matin jusqu'en soirée prolongée.  Il est possible de bénéficier d'une intervention <b>une fois par semaine</b> , voire plus selon les disponibilités des bénévoles. La durée maximale par intervention est fixée à 5 heures.
<b>Délai d'attente et capacité d'accueil</b>	Variable, en fonction du nombre et de la disponibilité des bénévoles.